

FICHE DE CONFORMITE

DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION DE RESEAUX INDEPENDANTS AVEC UTILISATION DE RESEAU FILAIRE/ HERTZIEN/ SATELITAIRE

N° de

ticket :

Nom du

demandeur :

Nom et adresse du

déposant :

Date et heure de dépôt :

Pièces à contrôler :

- Lettre de demande d'autorisation d'établissement de réseau adressée au directeur général de l'ARCEP ;
- Formulaire de demande dûment rempli ;
- 1. Identité du Demandeur
 - a. s'il s'agit d'une personne morale de droit privé :
 - l'identité du demandeur (dénomination, siège social, immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ou équivalent, capital, relevé d'identité bancaire, copies des comptes sociaux des trois dernières années)
 - Un extrait des statuts de la société et/ou un procès-verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir, selon la forme juridique de la société, identifiant le représentant légal ;
 - l'acte par lequel le représentant légal délègue son pouvoir à une personne tierce, s'il s'agit de son mandataire.
 - b. s'il s'agit d'une personne morale de droit public, un acte attestant la délégation du pouvoir
 - c. s'il s'agit d'une personne physique, copie légalisée de la carte d'identité nationale ou éventuellement du certificat de résidence du demandeur ;
- 2. Une attestation datant de moins d'un an délivrée par l'Administration compétente du lieu d'imposition ou sa copie conforme, certifiant une situation fiscale régulière, le cas échéant ;
- 3. L'identité et les références des personnes chargées de l'installation et de l'exploitation du réseau ;
- 4. Dans le cas d'un réseau à usage partagé,
 - a. La définition de chacun des membres du groupe fermé d'utilisateurs du réseau, notamment les critères d'appartenance au groupe fermé,
 - b. Une attestation délivrée par un représentant dûment mandaté de chaque membre du groupe fermé d'utilisateurs confirmant son intention d'utiliser le réseau ; l'identité de la ou des entité(s) chargé(s) de la gestion du réseau ;
- 5. La description des activités industrielles et commerciales du ou des utilisateurs du réseau ;
- 6. Les objectifs d'utilisation du réseau ;
- 7. La description des caractéristiques techniques du réseau, les schémas y afférents et la localisation géographique des équipements (a – h) ;
- 8. Les données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partagé d'installations existantes : utilisation de fourreaux existants, itinéraire nouveau ;

- 9. Un programme de réalisation des travaux faisant état de la date effective de leur commencement et de leur durée prévisible ;
 - 10. La durée prévisible d'exploitation du réseau ;
 - 11. Le cas échéant, les licences ou autorisations dont le demandeur est déjà titulaire au Togo et /ou dans d'autres pays, et les sanctions dont il a fait l'objet en application de la loi sur les communications électroniques ou des lois équivalentes d'autres pays ;
 - 12. Une déclaration sur l'honneur du demandeur attestant qu'il n'a jamais fait objet d'une sanction de retrait d'autorisation ou de licence au Togo ;
 - 13. Le récépissé de paiement des frais de dossier ;
 - 14. Le ou les cahiers de charges types, dûment paraphés pour les réseaux ou services autorisés.
- 15.
- (i) S'il s'agit d'un réseau filaire, fournir :**
 - a. le plan du réseau mettant en évidence les voies empruntées et présentées les modalités de passage et d'ancrage des installations, les points d'implantation du réseau. Joindre un schéma sur le plan de ville à une échelle 1/50 000 en format papier et numérique ;
 - b. les données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partage d'installations existantes : utilisation de fourreaux existants, itinéraire nouveau ¹ ;
 - c. les schémas détaillés d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours ;
 - d. les modalités de remblayage ou de reconstitution des ouvrages ;
 - e. le tracé sous une forme numérique des ouvrages de génie civil qui constituent l'infrastructure d'accueil du réseau de communications électroniques ;
 - f. le certificat de conformité environnement délivré par l'Agence Nationale de Gestion de l'environnement (ANGE) ;
 - g. les diverses autorisations requises pour de tels déploiement d'infrastructures en dehors de celle objet de la présente demande, à savoir l'autorisation :
 - de la mairie,
 - des travaux publics,
 - de la société chargée de l'exploitation des chemins de fer, en cas de traversée de voies ferroviaires.
 - (ii) S'il s'agit d'un réseau hertzien, demande d'assignation de fréquences radioélectrique suivant les procédures en vigueur ;**
 - (iii) S'il s'agit d'un réseau satellitaire, demande d'utilisation des ressources concernées suivant les procédures en vigueur.**
- 16. Le cas échéant, tout autre document demandé figurant dans la liste de pièces jointes (à préciser) ;
 - 17. Dossier fourni en 3 copies (2 copies physiques et une copie électronique scannée en PDF).

Cachet ARCEP

Visa de l'Agent du Guichet demandes d'autorisation

¹ Dans le cas de création d'un itinéraire nouveau, un minimum de trois fourreaux devra être posé (un pour le réseau objet de la demande, un pour satisfaire les besoins futurs et le troisième pour les interventions de maintenance). Après l'étude du dossier l'Autorité de Régulation ou le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique peut, en fonction de l'intérêt des autres acteurs pour cet itinéraire, formuler des exigences complémentaires.